



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
Secrétariat intérimaire assuré par le gouvernement australien

Première réunion du Comité consultatif

à Hobart, en Australie, du 20 au 22 juillet 2005

Point n° 2
de l'ordre du jour
ACAP/AC1/Doc.9
Secrétariat intérimaire

Rapport financier

Rapport financier

Objet

Mettre les participants à la réunion au courant du budget de l'ACAP et consulter le Comité consultatif sur les questions financières.

Rappel des faits

Un budget annuel total pour l'Accord de 200.000 USD (dollars américains) pour 2005 et 2006 a été convenu à la première réunion des Parties (Résolution 1.2) sur la base du barème des contributions tel qu'indiqué à la Résolution 1.3.

La réunion MOP1 a également adopté un règlement financier pour l'ACAP (Annexe 5 du rapport MOP1). Ce règlement requiert, entre autres, que :

- Pour le premier exercice financier de l'Accord, les contributions soient payées dans un délai de 90 jours après la fin de la première réunion des Parties (Règle 5.6);
- Les Parties soient informées de tout retard dans le paiement des contributions (Règle 5.9);
- Les transferts entre les postes budgétaires s'élevant jusqu'à 10 % des affectations (Règle 4.4) soient notifiés annuellement à la réunion suivante des Parties.

Rapport

Généralités

Un compte a été ouvert pour les besoins de l'ACAP par la Division antarctique australienne (Australian Antarctic Division) du ministère australien de l'Environnement et du Patrimoine (Department of Environment and Heritage). Il est prévu que cet arrangement restera en place jusqu'à l'établissement du Secrétariat de l'Accord. La Division antarctique australienne utilisera ses procédures existantes de contrôle financier interne pour acquitter les contributions des Parties et effectuer tous les paiements de façon à être en conformité avec la règle financière 9 de l'ACAP.

Les comptes seront gérés selon la méthode de la comptabilité de caisse, qui est considérée comme appropriée, étant donné qu'il y a peu d'actifs et que le faible volume des activités de l'Accord ne justifie pas, pour l'instant, l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'engagements (sur la base de l'exercice). Il est prévu que les comptes seront vérifiés annuellement par les commissaires aux comptes de la Division antarctique australienne.

Les revenus et les dépenses pour l'exercice financier 2005 (en dollars australiens - AUD) sont présentés dans le Tableau 1. Les montants budgétaires ont été convertis en dollars australiens (AUD) sur la base du cours du change du 1^{er} janvier 2005 (1 USD = 1,31 AUD) et c'est sur cette base que les factures pour les contributions annuelles et autres dons envoyées aux Parties étaient exprimées en dollars australiens. Toutes les sommes reçues dans des monnaies autres que le dollar australien sont converties au taux de change applicable le jour de la réception.

Les dépenses de 2005 sont actuellement conformes aux prévisions mais les revenus (souscriptions des Parties) sont 35.000 AUD en-deçà du niveau prévu (voir ci-dessous les notes sur les revenus). Il convient de noter que le Secrétariat intérimaire prévoit un surplus (d'environ 30.000 AUD) en 2005 pour prendre en charge les frais opérationnels anticipés pour la tenue de MOP2.

Des économies réalisées dans plusieurs postes budgétaires contribueront également à un surplus en 2005. Des économies seront faites dans le poste 1.3 (Tableau 1) parce que le coût de l'assurance, des audits, de la lumière et de l'électricité sera pris en charge par la Division antarctique australienne et Antarctic Tasmania. Des économies ont également été faites dans le poste budgétaire 3 parce qu'il n'y a pas d'interprétation en français à la réunion AC1. Les économies réalisées dans ces postes seront reportées sur 2006 pour combler le coût prévu de la traduction des documents en français, maintenant que le français est devenu la troisième langue de l'ACAP.

Revenus

Les contributions ont été reçues des Parties suivantes : Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni. Les contributions de l'Espagne et de l'Équateur étaient impayées au 10 juillet 2005.

Le barème des contributions convenu à la réunion MOP1 inclut des dispositions pour déterminer les contributions de nouvelles Parties ratifiant l'Accord en 2005 et 2006 (Résolution 1.3). Avec l'addition récente de deux nouvelles Parties à l'Accord, on peut s'attendre à ce que les contributions annuelles du Pérou et de la France augmentent les budgets de 2005 et de 2006 de 69.500 USD (90.883 AUD), sur la base des calculs suivants :

			USD	AUD
Pérou	2005	Calculé au prorata depuis la date d'entrée en vigueur (1 ^{er} août 2005)	833	1.083
	2006		2.000	2.600
France	2005	Calculé au prorata depuis la date d'entrée en vigueur (1 ^{er} septembre 2005)	16.667	21.800
	2006		50.000	65.400

Le règlement financier ne donne pas d'indications précises sur la date d'exigibilité des contributions de nouvelles Parties. La règle 5.7 demande que les paiements annuels soient faits dans un délai de 60 jours après le début de l'exercice fiscal, et la Règle 5.6 donne 90 jours à toutes les Parties pour payer leur contribution pendant le premier exercice financier de l'Accord. Le Secrétariat intérimaire a l'intention de prier le Pérou et la France de payer leurs contributions annuelles pour 2005 dans un délai de 90 jours après l'entrée en vigueur.

Une contribution volontaire de 10.000 £ (livres sterling) a été reçue du Royaume-Uni. Cet argent a été affecté en théorie à deux fonds, le Fonds pour le programme de travail du Comité consultatif et le Fonds de renforcement des capacités. Une somme de 5.000 £ (12.650 AUD) a été affectée à chacun de ces deux fonds (voir les postes budgétaires 4.1 et 4.2 au tableau 1). Le Royaume-Uni a également fourni des fonds complémentaires (25.000 £ ou 61.531 AUD) qui ont été affectés au Fonds pour le programme de travail du Comité consultatif. Le Royaume-Uni a demandé que ce don soit réorienté vers le gouvernement des îles Falkland/Malouines pour financer des enquêtes sur les pétrels géant, de Hall et à menton blanc des îles de Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud. Cette demande a été approuvée parce qu'elle semblait être conforme aux Directives concernant l'acceptation de contributions financières volontaires (Règlement financier).

Jusqu'ici, le Fonds pour le programme de travail du Comité consultatif a été affecté à deux projets : – les enquêtes sur les pétrels mentionnées plus haut (61.531 AUD) et l'élaboration d'une base de données bibliographique pour le groupe de travail sur la taxonomie (2.000 AUD). Avant que d'autres affectations ne soient faites, le Comité consultatif sera consulté sur leur utilisation appropriée.

Modification des postes budgétaires

Le système de postes utilisé dans le budget, qui a été étudié et approuvé à la réunion MOP1 (Résolution 1.2), s'est avéré peu pratique lorsqu'on a commencé à s'en servir. En conséquence, le Secrétariat intérimaire a élaboré un nouveau système de postes budgétaires à la suite de discussions avec le directeur des comptes de la Division antarctique australienne. Le nouveau système est conçu sur le modèle des méthodes comptables professionnelles et est repris au tableau 2. Il convient de noter qu'il sera peut-être nécessaire d'ajouter de nouveaux postes à mesure que le budget s'élargira.

En appliquant le système des postes budgétaires révisés, le Secrétariat a pris soin de s'assurer qu'aucune modification n'était apportée aux affectations convenues à la réunion MOP1 (Résolution 1.2). Certains postes budgétaires supplémentaires ont toutefois été ajoutés, comme il est expliqué ci-dessous :

- Le budget de MOP1 contenait un seul poste budgétaire pour les réunions du Comité consultatif. Ce poste a été décomposé en sous-postes de la même manière que le coût des réunions des Parties.
- Les coûts de traduction des documents était inclus dans plusieurs postes du budget convenu à la réunion MOP1. L'intention primitive était de séparer les coûts de traduction des documents relatifs aux réunions de celui des documents non relatifs aux réunions. Cela s'est avéré difficile dans la pratique et tous les coûts de traduction de documents (y compris une proportion du budget MOP1 pour le Comité consultatif) sont maintenant regroupés dans un nouveau poste budgétaire (Poste 5).

Questions à discuter

Traitements du personnel

Le budget pour les traitements du personnel (Poste 1.1) est actuellement 85.150 AUD, pour un poste à temps partiel équivalent au niveau P3 de l'ONU, y compris les indemnités. L'Australie et le Royaume-Uni ont pris à leur charge une grande partie du coût du travail du Secrétariat et on estime qu'un poste à temps plein et un poste à mi-temps sont nécessaires pour maintenir le niveau de service actuellement fourni par le Secrétariat. Le Secrétariat intérimaire comprend actuellement un poste à temps plein (Helen Riley, détachée du Royaume-Uni), avec l'assistance à temps partiel de trois membres du personnel responsable de l'élaboration des politiques de l'AAD (Barry Baker, Warren Papworth et Cathy Bruce). Le détachement de Helen Riley au Secrétariat intérimaire, qui a débuté en octobre 2004 et qui était prévu pour une période initiale de 5 mois, a été prolongé jusqu'au 15 août 2005. Les cinq premiers mois de son détachement ont été financés par le Royaume-Uni et le financement de la période de prolongation a été prélevé sur le budget des traitements de l'ACAP. Les heures de travail consacrées par les fonctionnaires de la Division antarctique australienne à l'Accord entre MOP1 et AC1 ne seront pas portées au débit du budget de l'Accord mais cette solution n'est pas viable à long terme. Le budget limité prévu pour le personnel du Secrétariat risque de freiner considérablement les futurs progrès de l'Accord. Les futurs budgets de l'Accord devront tenir compte de ces contraintes.

Monnaie pour l'établissement du budget et les dépenses

Suite à la décision prise à la réunion MOP1 d'établir le Secrétariat de l'Accord en Australie, il semblerait opportun de budgétiser et de comptabiliser les futures activités financières de l'Accord en dollars australiens. Cela faciliterait considérablement la gestion financière et les opérations bancaires, d'autant plus que beaucoup des coûts du Secrétariat seront réglés en Australie. Les Secrétariats d'autres commissions et accords internationaux basés en Australie (par exemple, la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique [CCAMLR], le Conseil des directeurs des programmes antarctiques nationaux [CONMAP], la Commission pour la conservation du thon rouge du sud [CCSBT]) établissent d'ores et déjà leur budget en dollars australiens. Pour que cette proposition

puisse être appliquée, il sera nécessaire d'amender le règlement financier (Règles 3.6 et 5.3).

Suite à donner par le Comité consultatif

Il est demandé au Comité consultatif :

1. D'appuyer la proposition que le Secrétariat prépare et gère le budget en dollars australiens, monnaie du gouvernement hôte du Secrétariat, prenant acte du fait que cet amendement nécessiterait l'approbation de la réunion des Parties;
2. De soutenir le remplacement des postes budgétaires par ceux identifiés au tableau 2;
3. D'engager les Parties qui n'ont pas encore payé leur contribution pour 2005 à organiser le paiement dans les meilleurs délais; et
4. De donner des directives sur l'utilisation appropriée du don d'argent du Royaume-Uni.

Tableau 1. Le budget de l'ACAP pour 2005 et 2006 (au 10 juillet 2005)

REVENUS	BUDGET 2005 (AUD)	CHIFFRES RÉELS 2005 (AUD)	BUDGET 2006 (AUD)
CONTRIBUTIONS DES PARTIES			
Afrique du Sud	26.100	26.083	26.100
Australie	65.400	65.400	65.400
Équateur	2.600	0	2.600
Espagne	32.700	0	32.700
France*	21.800	0	65.400
Nouvelle-Zélande	49.700	49.700	49.700
Pérou	1.083	0	2.600
Royaume-Uni	85.000	85.000	85.000
Sous-total (contributions)	284.380	226.183	329.500
DONS			
Royaume-Uni (10.000 £)	25.300	25.300	
Royaume-Uni (25.000 £, enquête sur les pétrels de Géorgie du Sud)	61.531	61.531	
Antarctic Tasmania (établissement du bureau)	1.650	1.650	
Sous-total (dons)	88.481	88.481	
TOTAL DES REVENUS	372.861	314.664	329.500

DÉPENSES		BUDGET 2005 (AUD)	ESTIMATION DES DÉPENSES 2005 (AUD)	BUDGET 2006 (AUD)
POSTE	DESIGNATION			
1	SECRÉTARIAT			
1.1	Traitements du personnel	85.150	85.150	85.150
1.2	Personnel auxiliaire	21.615	21.615	21.615
1.3	Matériel et soutien de bureau	57.325	44.880	55.675
	Sous-total (1)	164.090	151.645	162.440
2	RÉUNION DES PARTIES (MOP)			
2.1	Interprétation	0	0	23.580
2.2	Coûts du lieu de réunion et du soutien	0	0	14.410
2.3	Parrainage	0	0	0
	Sous-total (2)	0	0	37.990
3	RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF (AC)			
3.1	Interprétation	24.130	15.364	24.130
3.2	Coûts du lieu de réunion et du soutien	7.450	5.291	7.450
POSTE	DÉSIGNATION	BUDGET 2005 (AUD)	ESTIMATION DES DÉPENSES 2005 (AUD)	BUDGET 2006 (AUD)
3.3	Parrainage	5.405	7.415	5.405
	Sous-total (3)	36.985	28.070	36.985
4	FONDS			
4.1	Fonds de renforcement des capacités (Article IV)	12.650	0	0
4.2	Programme de travail du Comité consultatif	74.181	63.531	0
4.3	Fonds de prévoyance	0	0	0
	Sous-total (4)	86.831	63.531	0
5	COÛTS DE TRADUCTION (DOCUMENTS)			
5.1	Coûts de traduction (documents)	33.100	33.100	54.060
	Sous-total (5)	33.100	33.100	54.060
	TOTAL DES DÉPENSES	321.006	276.346	291.475
	EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET	51.855	38.318	38.025

* Les contributions du Pérou et de la France seront facturées lorsque l'Accord de l'ACAP entrera en vigueur pour ces deux Parties (respectivement le 1^{er} août et le 1^{er} septembre 2005)

Tableau 2. Rapports entre les postes budgétaires convenus à la première session de la réunion des Parties (MOP 1) et ceux du budget révisé présentés dans cette communication

DÉSIGNATION DE LA DÉPENSE	POSTE BUDGÉTAIRE	
	MOP 1 (Annexe 1 de la résolution 1.2)	RÉVISÉ
SECRÉTARIAT		1
Traitements du personnel		1.1
Secrétaire exécutif (Nations Unies P3 - mi-temps)	1	1.1.1
Personnel d'exécution (Nations Unies L7)	2	1.1.2
Personnel auxiliaire		1.2
Déplacements divers du Secrétaire exécutif pour assister à d'autres forums	4	1.2.1
Indemnité de déplacement	5	1.2.2
Formation du personnel	9	1.2.3
Matériel et soutien de bureau		1.3
Location de bureaux	11	1.3.1
Vérificateur des comptes et comptable	12	1.3.2
Assurance	13	1.3.3
Matériel de bureau	7	1.3.4
Entretien du matériel	8	1.3.5
Lumière et électricité	14	1.3.6
Impression et reproduction	15	1.3.7
Papier et fournitures de bureau	16	1.3.8
Traduction	18	5.1 (voir ci-dessous)
Téléphone, fax, Internet	20	1.3.9
Affranchissement et divers	21	1.3.10
Divers	17	1.3.11
Don d'Antarctic Tasmania		1.3.12
RÉUNION DES PARTIES (MOP)		2
Traduction et interprétation		2.1
Interprétation simultanée	24	2.1.1
Traduction des documents de la réunion*	25	5.1 (voir ci-dessous)
Traduction/préparation du rapport final	26	5.1 (voir ci-dessous)
Location du matériel d'interprétation	27	2.1.2
Coûts du lieu de réunion et des services auxiliaires		2.2
Location du lieu de réunion (y compris la restauration)	29	2.2.1
Location du matériel (photocopieuses, ordinateurs, etc.)		2.2.2
Personnel d'exécution	30	2.2.3
Soutien financier		2.3
Soutien financier des experts	32	2.3.1
Soutien financier des délégués	33	2.3.2
RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF (AC)	36	3
Interprétation		3.1
Interprétation simultanée		3.1.1
Location du matériel d'interprétation		3.1.2
Traduction des documents de réunion et du rapport*		5.1 (voir ci-dessous)

DÉSIGNATION DE LA DÉPENSE	POSTE BUDGÉTAIRE	
	MOP 1 (Annexe 1 de la résolution 1.2)	RÉVISÉ
Coûts du lieu de réunion et des services auxiliaires		3.2
Location du lieu de réunion (y compris la restauration)		3.2.1
Location du matériel (photocopieuses, ordinateurs, etc.)		3.2.2
Personnel d'exécution		3.2.3
Soutien financier		3.3
Soutien financier des délégués		3.3.1
FONDS		4
Fonds de renforcement des capacités (Article IV)	37	4.1
Programme de travail du Comité consultatif		4.2
Soutien du groupe de travail sur la taxonomie		4.2.1
Recensement des pétrels des îles de Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud		4.2.2
Fonds de prévoyance	38	4.3
COÛTS DE TRADUCTION (DOCUMENTS)		5
Coûts de traduction (documents)	Voir dépenses marquées d'un * ci-dessus	5.1

** Veuillez noter que les postes budgétaires du budget MOP1 relatifs aux totaux et sous-totaux n'ont pas été transférés dans le nouveau système et ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus (se rapporte aux postes 3, 6, 10, 19, 22, 23, 28, 31, 34, 35, 39, 40 et 41)